

Séance ordinaire du conseil d'administration
Mardi 18 mai 2021, à 19 h
Projet à approuver lors de la séance du 29 juin 2021

Présences

Sébastien Bazinet
David Bolduc
Véronique Brault
Olga Daussà Pastor
Véronique Grenier
Claudy Harvey
Isabelle Lajeunesse
Philippe Larouche

6. Rapport du président
7. Rapport de la direction générale
- 7.1

Suivis:

7.3 Comité de gouvernance et d'éthique – 16 mars 2021

Le président, M. Luc Stafford, rappelle aux membres la discussion sur la formation des membres des conseils d'établissement ainsi que la mention de l'administratrice Vanessa Tessier. Cette mention a été discutée au comité de gouvernance et d'éthique et le président du comité fera un suivi à ce sujet dans son rapport.

8.5 Demande de l'UQAT – Campus de MontLaurier – Vente d'une parcelle de terrain

La secrétaire générale, ^mM^e Jacinthe Fe^x informe les membres qu'un courriel a été acheminé à

Séances plus efficaces toutefois il admet en toute sincérité qu'il les trouve déjà très efficace
Solliciter davantage les comités cependant le président croit que cela peut accentuer l'effet
d'approbation et non pas forcément les discussions collectives
Créer des comités les comités sont prévus par la LIP et ne sont pas facilement modifiables

Également, lors de la préparation de l'ordre du jour, en collaboration avec la secrétaire générale
la directrice générale le président indique qu'ils ont réfléchi à trois (3) propositions pour mettre à
profit l'expertise des administrateurs et augmenter l'efficacité globale des séances d'CA :

ATTENDU l'article n

La secrétaire générale, ^mMacinthe Fex, demande l'ajout de la phrase suivante à la fin de chacune des résolutions **D'AUTORISER** l'envoi d'une résolution nominative à l'entreprise concernée.

**8.1.1 CA-2021-05-0073 : AUTORISATION POUR UN CHANGEMENT DE CONTRÔLE -
VENTE D' ACTIONS N° 1**

Exposé du dossier : Conformément à l'article 44 de son contrat signé le 30 juin 2017, l'entreprise de transport doit obtenir l'autorisation du Centre de services scolaire avant d'effectuer un changement dans le contrôle majoritaire de son ~~capital~~ ^{capitaux}. Le Centre de services scolaire <0000700048>-1

Les actionnaires de la société °2 désirent transférer toutes leurs actions à trois nouveaux actionnaires

ATTENDU

Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres des conseils d'administration d'un centre de services scolaire francophone : La secrétaire générale présente les

ATTENDU QUE le Centre de services scolaire des Hautes-Laurentides doit réviser auprès de son institution financière le montant de l'ouverture de crédit nécessaire afin de s'assurer que celui-ci couvre les emprunts temporaires autorisés;

IL EST PROPOSÉ PAR Philippe Larouche

D'AUTORISER la direction générale et la direction du Service des ressources financières du Centre de services scolaire des Hautes-Laurentides à signer au nom du membre, toutes conventions d'augmentation ou de modification d'ouverture de crédit rendues nécessaires, conformément aux dispositions de l'article 288 de la *Loi sur l'instruction publique* (chapitre I-13.3) et de l'article 77.1 de la *Loi sur l'administration financière* (chapitre A6.001), et en vertu des pouvoirs délégués au ministère, au montant maximum établi par ce dernier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.4.2 CA-2021-05-0076 : OFFRE DE SERVICES FINANCIERS DE L'INSTITUTION FINANCIÈRE

Exposé du dossier : L'entente de service avec la Caisse Desjardins du Cœur des Hautes-Laurentides Desjardins Entreprises est échue depuis le 31 octobre 2020. Cette entente de service a été prolongée sans aucune modification pour permettre la mise en place nouvelle gouvernance et le changement de nom du CSSHL.

Suite à l'analyse du dossier du centre de services scolaire, une nouvelle offre de services a été déposée le 7 avril 2021. Selon l'article 37 de la *Loi sur les contrats des organismes publics*, un contrat de services financiers ou bancaires peut être conclu de gré à gré.

ATTENDU QUE l'entente de service avec la Caisse Desjardins du Cœur des Hautes-Laurentides Desjardins Entreprises est échue;

ATTENDU QUE les ententes concernant les services financiers peuvent être

ATTENDU la procédure d'élection du président et du vice-président telle que prévue en vertu de la résolution adoptée au conseil d'administration du 20 octobre 2020;

La secrétaire générale appelle les candidatures parmi les membres parents du conseil d'administration afin de pourvoir au poste de vice-président.

L'administratrice Claudy Harvey soumet sa candidature.

Fin de la période de mise en candidature

ATTENDU l'appel de candidatures auquel a procédé la secrétaire générale;

IL EST PROPOSÉ PAR Olga Daussà Pastor

DE CLORE la période de mises en candidature.

Confirmation des candidatures

La secrétaire générale demande à la candidate si elle accepte d'être mise en candidature.

L'administratrice parent Claudy Harvey confirme son intérêt à être portée candidate.

Élection par acclamation

ATTENDU QU'il n'y a qu'une candidate au poste de vice-

Suite à la vacance de deux postes comme membres parents du conseil d'administration et à la désignation d'une nouvelle administratrice siégeant comme membre de la communauté, il est important de s'assurer de nommer de nouvelles personnn

Postes		Membres	Comité de gouvernance et d'éthique	Comité des ressources humaines	Comité de vérification	Comité consultatif de transport
n° 11	Gestion RH	David Bolduc				
n° 12	Gestion financière	Philippe Larouche				
n° 13	Culturel	Olga Daussà Pastor				
n° 14	Milieu municipal	Véronique Grenier				
n° 15	18 à 35 ans	Josianne Sjean				
	Directrice générale	Julie Bellavance				
	Directrice du secrétariat général	Jacinthe Fex				

ATTENDU l'article 192 de la LIP stipulant que le comité de parents a pour fonctions d'élaborer, avec le soutien du centre de services scolaire, et de proposer ~~à~~ pour adoption, cette politique;

ATTENDU l'élaboration de cette politique par le comité de parents en 2019-2020

ATTENDU le projet de règlement modifiant le règlement relatif à la gratuité du matériel didactique et à certaines contributions financières pouvant être exigées publié dans la GAZETTE OFFICIELLE DU QUÉBEC le 13 janvier 2021 et de l'aide-mémoire produit par le ministère de l'Éducation (MEQ);

ATTENDU que cette politique a été révisée par le comité de parents et discutée à sa séance virtuelle du 30 mars 2021;

ATTENDU la consultation des conseils d'établissement relativement à la tarification pour le service de surveillance des élèves le midi, conformément à l'article 292 de la LIP;

ATTENDU la consultation du comité consultatif de gestion;

IL EST PROPOSÉ PAR Isabelle Lajeunesse

D'ADOPTER la *Politique relative aux contributions financières des parents* (RF-2021-09).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.6 CA-2021-05-0081 : OBJECTIFS, PRINCIPES ET CRITÈRES DE RÉPARTITION DES RESSOURCES FINANCIÈRES – RF-2021-03

Exposé du dossier : Ce document vise à rendre publics les objectifs, les principes et les critères de répartition des allocations allouées par le ministère de l'Éducation (MEQ) entre les établissements ainsi que les objectifs, principes et critères servant à déterminer ~~la~~ que le centre de services scolaire conserve pour ses besoins et ceux de ses comités, comme spécifié à l'article 275 de la *Loi sur l'instruction publique*. Il précise l'encadrement général ainsi que les modalités que le centre de services scolaire ~~ent~~ prendre pour s'acquitter de ses responsabilités en matière d'allocation de 13 % de son budget pour le service de surveillance des élèves le midi.

ATTENDU l'impossibilité d'effectuer la consultation du comité consultatif des services aux EHDAA, comme le prévoit l'article 187 de la *LIP*, car il n'a pu être formé en 2020-2021;

ATTENDU la présentation au comité de vérification à sa séance du 11 mars 2021;

ATTENDU la recommandation du comité de répartition des ressources conformément à l'article 193.3 de la *LIP*;

IL EST PROPOSÉ PAR Nathalie Riopel

D'ADOPTER le document *Objectifs, principes et critères de répartition des ressources financières 2021-2022 (RF-2021-03)*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. POINTS DES CENTRES

10.1 CA-2021-05-0082 : MODIFICATION AU CALENDRIER SCOLAIRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE 2021-2022

Exposé du dossier : Le Centre de formation professionnelle de M^{at}urrier a modifié son calendrier scolaire 2021-2022 afin de respecter les normes. La journée pédagogique qui était prévue le 31 janvier 2022 a été déplacée pour le 27 janvier 2022. L'objectif est d'avoir neuf (9) journées pédagogiques par session afin de pouvoir él^{ab}or^{er} des hor^{aires}.

ATTENDU les consultations effectuées auprès de l'organisme de consultation des enseignants, conformément à l'article 13-6.00 de l'entente locale du Syndicat du personnel de l'enseignement des Hautes-Rivières;

ATTENDU l'article 252 de la *Loi sur l'instruction publique* qui stipule que le centre de services scolaire doit établir un calendrier pour ses centres de formation professionnelle et d'éducation des adultes;

ATTENDU

10.2 CA-2021-05-0083 : CALENDRIER SCOLAIRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE 2022-2023

Exposé du dossier : Le Centre de services scolaire des Hautes-Rivières doit adopter chaque année le calendrier scolaire de ses centres de formation professionnelle et d'éducation aux adultes. Le calendrier scolaire du Centre de formation professionnelle (CFP) de Montérégie désigne le tableau des jours de classe pendant l'année scolaire. Il doit respecter ce qui est prévu au régime pédagogique

ATTENDU les consultations effectuées auprès de l'organisme de consultation des enseignants, conformément à l'article 13-6.00 de l'entente locale du Syndicat du personnel de l'enseignement des Hautes-Rivières;

ATTENDU l'article 252 de la *Loi sur l'instruction publique* qui stipule que le centre de services scolaire établit un calendrier pour ses centres de formation professionnelle et d'éducation des adultes;

IL EST PROPOSÉ PAR Claudy Harvey

D'ADOPTER le calendrier scolaire du Centre de formation professionnelle de Montérégie pour l'année 2022-2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.3 CA-2021-05-0084 :

Service de résidence;
Service de tutorat;

Les services aux entreprises;

Le service de reconnaissance des acquis et des compétences.

IL EST PROPOSÉ PAR Véronique Brault

D'AUTORISER les services éducatifs dispensés par le CFP de-Mont

**10.5 CA-2021-05-0086 : SERVICES ÉDUCATIFS DISPENSÉS AU CENTRE
D'ÉDUCATION DES ADULTES CHRIST-ROI 2021-2022**

11. AUTRES SUJETS

Il n'y a aucun autre sujet.

12. HUIS CLOS

CA-2021-05-0087 : OUVERTURE DU HUIS CLOS

Il est proposé par l'administrateur David Bolduc d'ouvrir le huis clos, il est 21 h 30.

CA-2021-05-0088 : CLÔTURE DU HUIS CLOS

Il est proposé par l'administratrice Nathalie Riopelle de clore le huis clos, il est 21 h 37

13. CA-2021-05-0089 : LEVÉE DE LA SÉANCE

L'administratrice Isabelle Lajeunesse a proposé la levée de la séance, il est 21 h 37.

4Tm4 5 5031FEM